

Section 4. Du Parlement.	12
Comment et par qui il est convoqué, prorogé ou dissous.	"
Privilèges du Parlement.	14
Comment le roi donne la sanction aux bills.	"
Privilèges des Chambres.	"
" des Lords.	15
" des Membres de la Chambre des Communes.	"
ARTICLE IV. DE LA LIBERTÉ du sujet Anglais.	"
Dispositions à ce sujet.	"
Procès par jurés.	16
CHAPITRE III. DROITS POLITIQUES du Canada.	17
ARTICLE I. Capitulations et Traités.	"
Union des Canadas.	18
ARTICLE II. ACTE CONSTITUTIONNEL du Canada- Uni, ses dispositions.	19
Législature du Canada.	"
Nomination des Conseillers Législatifs.	"
Assemblée Législative, comment choisie.	20
Qualification des Représentants du peuple.	21
A quelle époque sera convoqué le parlement.	22
Lois désavouées.	23
Bills réservés.	"
Droits du parlement impérial réservés.	25
Fonds consolidé.	28
Liste civile.	"
Charges du Fonds ou revenu consolidé.	"
Le parlement provincial peut réduire la liste civile.	"
Pouvoirs limités du parlement du Canada.	29
GOVERNEMENT RESPONSABLE.	30
Pouvoirs Constitutionnels du Canada.	31
Du Gouverneur.	31
Du Conseil Législatif, de l'Assemblée Législative.	32
Du Parlement.	32
ARTICLE III. De l'Election des Représentants du Peuple.	33
Section 1. De l'Election et du cens électoral.	34
Electeur dans les comtés.	34
" Dans les villes.	34